



Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) La Fibre Numérique 59/62 sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, détaillés sur les territoires pour lesquels le SMO souhaite bénéficier des financements du Fonds de la Société Numérique (FSN).

1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Nom : Syndicat Mixte Ouvert La Fibre Numérique 59/62

Adresse postale : La Citadelle – Quartier des 3 Parallèles – Avenue du mémorial des fusillés

Code postal : 62000

Ville : ARRAS

Téléphone : 03.74.04.59.62

Mail : contact@lafibrenumerique5962.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Gérald FIEVET, Chef de projet aménagement numérique.

2. PROJET D'INVESTISSEMENTS OBJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FSN

2.1 Synthèse du projet

Le projet, porté par le Syndicat Mixte Ouvert La Fibre Numérique 59/62, a pour objectifs :

- Le « Triple Play » pour tous à horizon 5 ans avec une desserte FttH de 80% des locaux résidentiels et professionnels de la zone publique.
- Une couverture totale de la zone publique du Nord-Pas-de-Calais en fibre à 10 ans.

Les actions engagées sur la première phase de 5 ans sont donc les suivantes :

Type d'actions	Description du projet
Desserte FttH	Près de 540 k locaux résidentiels et professionnels à desservir en FttH : <ul style="list-style-type: none"> • 87 Nœuds de Raccordement Optique • 1 569 Points de Mutualisation • 12 900 km d'infrastructures optiques à déployer jusqu'à proximité des habitations.
Desserte FttN	223 sites FttN ¹ regroupant près de 40 150 lignes : <ul style="list-style-type: none"> • 5 NRA-ZO à opticaliser, regroupant 650 lignes, • 218 PRM regroupant 39 500 lignes. La desserte FttN représente de l'ordre de 740 km de câbles optiques à déployer, dimensionnés à hauteur du futur besoin FttH.
Desserte FttO – Raccordement d'établissements prioritaires	Ceux localisés au sein des zones desservies en FttH le sont automatiquement (BLOM). D'autres seront réalisés de manière spécifique en fonction de la demande. Le total de sites concernés est estimé à 74 ² à horizon 10 ans, en dehors des zones actuellement couvertes par les offres CE2O/CELAN d'Orange.
Inclusion numérique	Accompagnement à l'équipement satellitaire des foyers non traités en technologie filaire : Estimation de 5 000 kits Satellites ou radio financés en liaison avec le SMO La Fibre Numérique 59/62 à horizon 5 ans.
Collecte	Le Syndicat se garde la possibilité d'intervenir sur la composante collecte notamment s'il s'avérait que les solutions de collecte existantes étaient insuffisantes pour répondre aux besoins actuels et futurs des opérateurs.

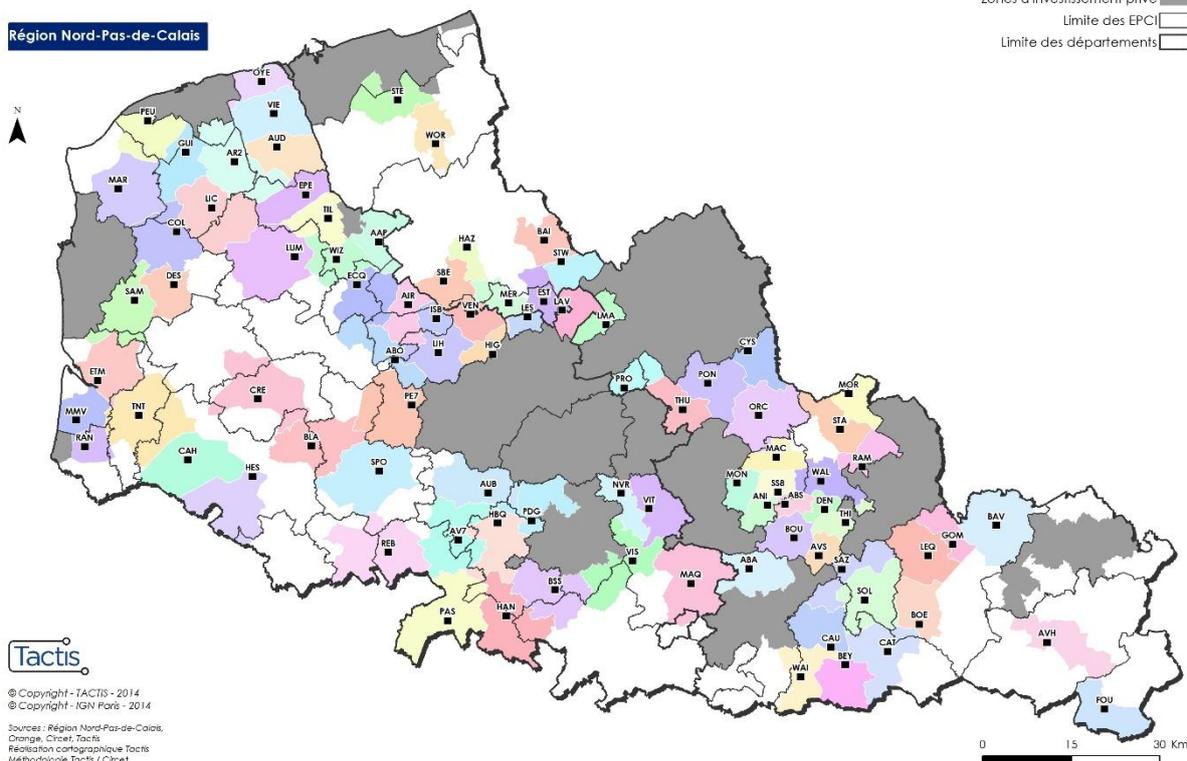
¹Sous réserve des actions déjà engagées par les EPCI.

² Ce nombre pourra être revu à la hausse en fonction des règles d'éligibilité de l'AAP France Très Haut Débit.

2.2 Volet desserte FttH

Périmètre du déploiement FttH

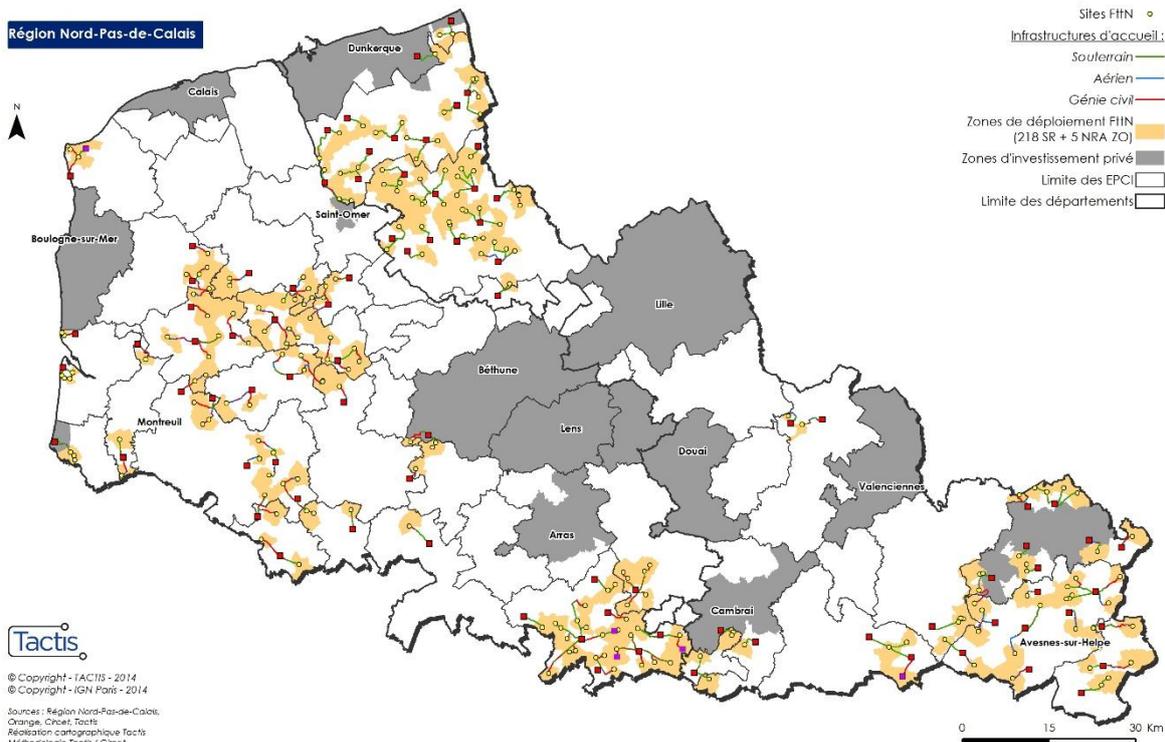
Région Nord-Pas-de-Calais



2.3 Volet desserte FttN et opticalisation des NRA-ZO

Périmètre du déploiement FttN

Région Nord-Pas-de-Calais



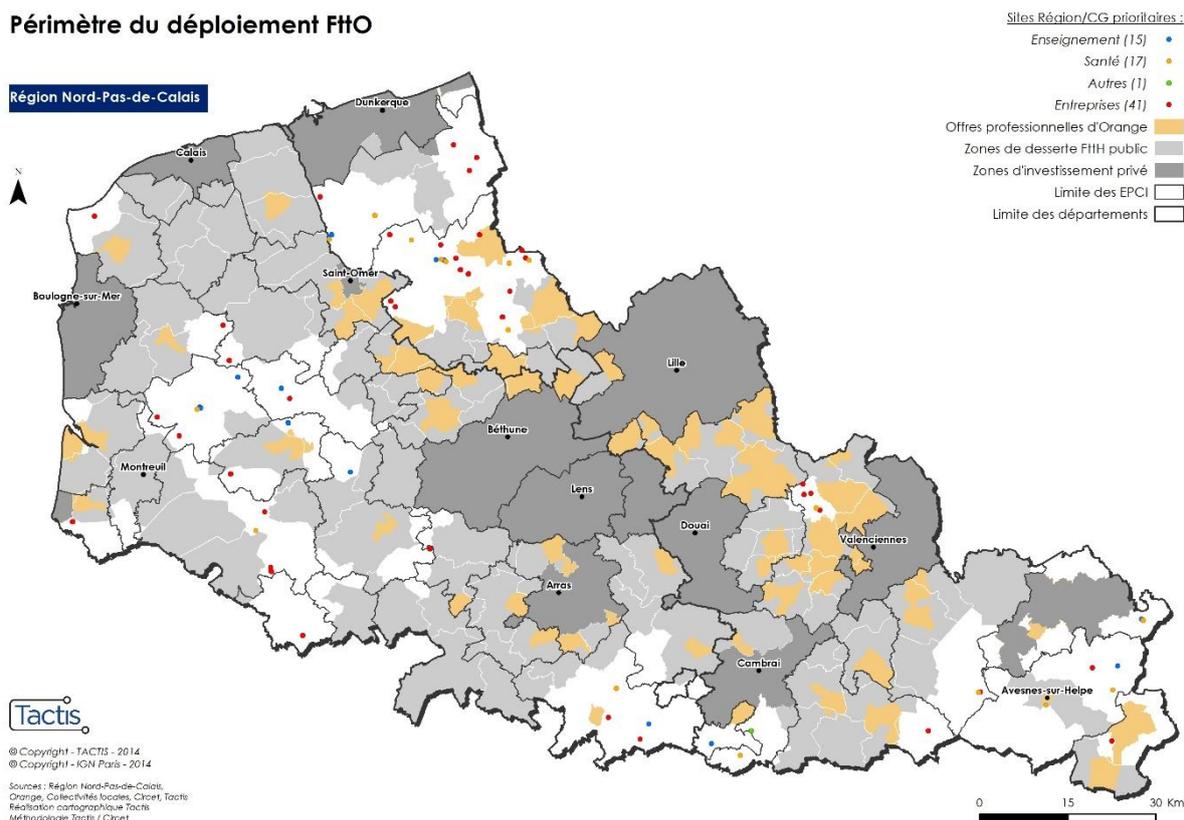
2.4 Volet desserte FttO

Cette action permettra de cibler le Très Haut Débit par fibre optique pour l'ensemble des bâtiments prioritaires recensés (enseignement, santé, administration, ...).

Le Syndicat Mixte interviendra au cas par cas, pour le raccordement Très Haut Débit de 74 sites prioritaires³.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas sur les zones ciblées en FttH (BLOM) ou sur les zones conventionnées (AMII) ou celles éligibles aux offres CE2O ou C2E/CELAN qui disposent d'une offre régulée.

Périmètre du déploiement FttO



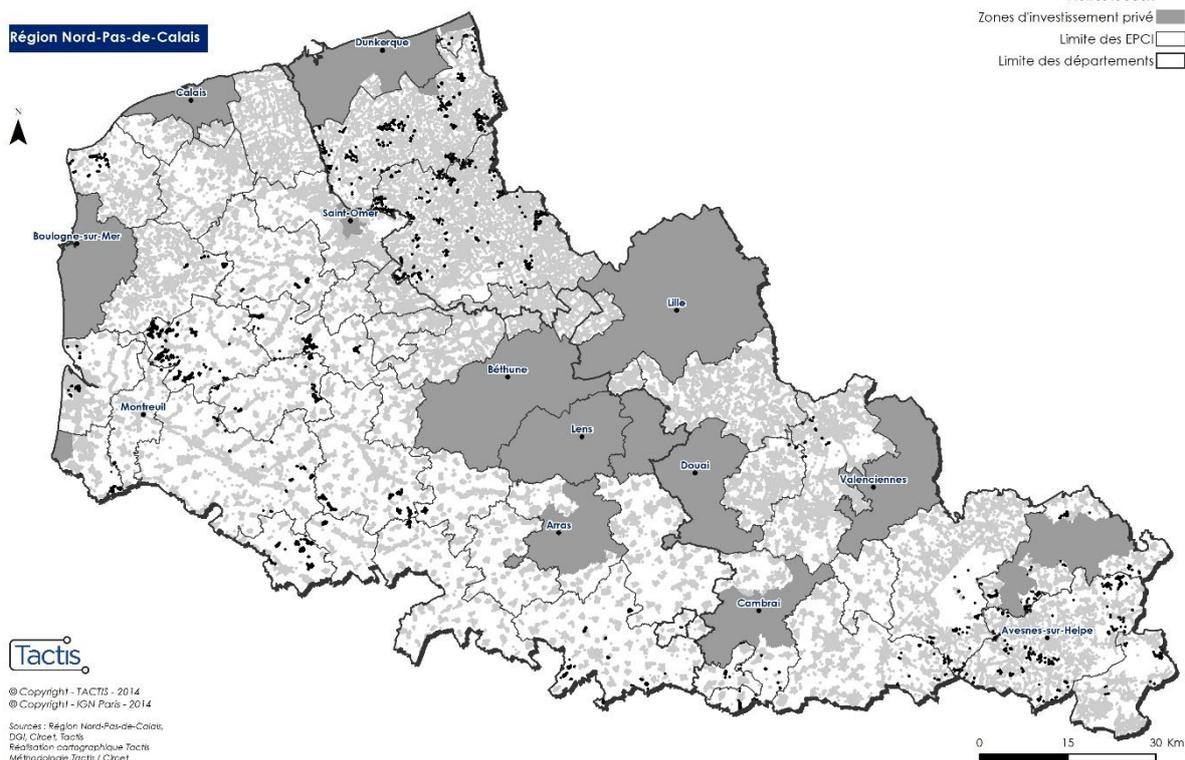
2.5 Volet inclusion numérique

Cette solution ne suppose pas de déploiements supplémentaires et permettra de desservir les 2% de locaux résidentiels de la zone publique ne bénéficiant pas de débits supérieurs à 3 Mbit/s après la mise en place de la desserte FttH et FttN sur le territoire.

Ces déploiements seront à l'initiative des foyers intéressés. L'aide est proposée *a minima* sur une durée de 5 ans.

³ Ce nombre pourra être revu à la hausse en fonction des règles d'éligibilité de l'AAP.

Inclusion numérique : locaux cibles



2.6 Volet collecte

La cartographie suivante illustre :

- Les 87 NRO ciblés dans le cadre de la desserte FttH,
- Les liens NRO-NRO,

La totalité des NRO seraient localisés à proximité de NRA opticalisés.

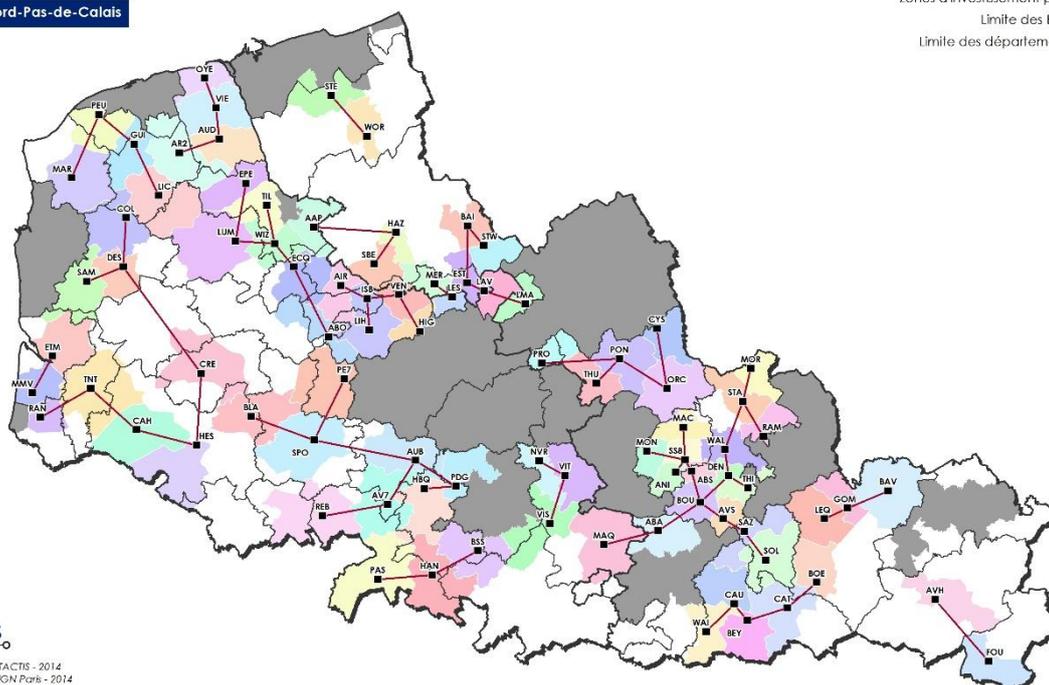
Besoin en collecte

Région Nord-Pas-de-Calais



Tactis

© Copyright - TACTIS - 2014
 © Copyright - IGN Paris - 2014
 Sources : Région Nord-Pas-de-Calais
 Orange, Chocet, Tactis
 Réalisation cartographique Tactis
 Méthodologie Tactis / Circet



NRO (87) ■
 Synoptique de réseau de collecte —
 Zones d'emprise des NRO ■
 Zones d'investissement privé ■
 Limite des EPCI ■
 Limite des départements ■

3. SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur du Très Haut Débit (THD) du Nord-Pas-de-Calais.

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le Schéma Directeur THD du Nord-Pas-de-Calais est disponible sur simple demande auprès de Monsieur Olivier CHARRIER, chargé de mission auprès du DGA « Région Numérique », et dont les coordonnées sont les suivantes :

- **Mail :** olivier.charrier@nordpasdecals.fr
- **Téléphone :** 03.28.82.76.43

Le Schéma Directeur THD peut également être téléchargé à l'URL suivante :

[http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/121123 -
 _Schema_directeur THD Nord-Pas de Calais - Texte.pdf](http://www.arcep.fr/fileadmin/reprise/dossiers/collectivites/SDTAN/121123_-_Schema_directeur_THD_Nord-Pas_de_Calais_-_Texte.pdf)

4. DECLARATION D'INTENTION D'INVESTISSEMENT PRIVE SUR LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Syndicat Mixte La Fibre Numérique 59/62, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande **écrite**, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau qu'il entend déployer,
- Le ou les secteurs géographiques concernés,
- Le planning de réalisation.

Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par **mail** à M. Gérard FIEVET.

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

La Fibre Numérique 59/62
La Citadelle – Quartier des 3 Parallèles
Avenue du Mémorial des fusillés
62000 ARRAS

Plus particulièrement, s'agissant de la composante collecte, le Syndicat souhaite apprécier dans quelle mesure tout ou partie des liaisons identifiées s'avèreraient nécessaires « *du fait de l'absence de solution de collecte permettant de répondre aux besoins raisonnables actuels et futurs des opérateurs dans des conditions d'accès techniques et tarifaires raisonnables* ».

A cette fin, le Syndicat invite les opérateurs à répondre aux questions suivantes dans le délai susvisé.

Question n°1 : Si vous êtes propriétaire d'un réseau de fibre optique, disposez-vous d'au moins 3 fibres de surcapacité pouvant être mises à disposition de tiers sur les tronçons sur lesquels le Syndicat identifie des besoins potentiels de collecte ?

- Oui, sur l'ensemble des tronçons
- Oui, sur certains tronçons, précisez les tronçons sur lesquels vous ne disposez pas de surcapacité de 3 fibres _____

- Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant sur le Nord-Pas-de-Calais (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°2 : Avez-vous des projets de déploiement complémentaire de réseau de collecte en fibre optique sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais, et plus particulièrement sur les tronçons sur lesquels le Syndicat identifie des besoins potentiels de collecte ?

Oui, à moins de 12 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____

Oui, entre 12 et 36 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____

Oui, entre 36 et 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____

Oui, au-delà de 60 mois, précisez les tronçons, une description du projet, notamment les surcapacités envisagées par rapport à vos besoins propres ainsi qu'une cartographie_____

Non

Merci de préciser les conditions techniques (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) et tarifaires des offres d'accès à votre réseau de collecte existant (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...).

Réponse :

Question n°3 : Quel est votre avis sur les aspects techniques des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le Nord-Pas-de-Calais (usages possibles, points de livraison des services, qualité de service, ...) ?

Réponse :

Question n°4 : Quel est votre avis sur les aspects tarifaires des offres d'accès aux réseaux de collecte existants sur le Nord-Pas-de-Calais (modalités tarifaires, mode de calcul des prix unitaires, niveau tarifaire, durée d'engagement, ...) ?

Réponse :

5. ANNEXE : CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE COUVERT PAR LE PROJET DU SYNDICAT MIXTE OBJET D'UNE DEMANDE D'AIDE AUPRES DU FSN

